

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

**42^{ème} session de la Commission de la Population
et du Développement**

Déclaration

de la délégation marocaine

au titre du point 4 de l'ordre du jour intitulé :

« Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population : contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement »

Prière de vérifier à l'audition

New York, le 1^{er} avril 2009

Madame la Présidente,

Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter pour votre élection à la Présidence de notre Commission. Mes félicitations s'adressent, également, aux autres membres du Bureau.

Ma délégation se réjouit des débats fructueux de cette 42^{ème} session de la Commission de la Population et du Développement, dont les travaux revêtent une importance capitale, puisque les volets abordés relèvent de domaines-clés, en liaison avec les objectifs sectoriels décisifs dans l'accélération d'un développement humain durable.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Madame la Présidente,

Les principes des politiques de population mises en œuvre au Maroc sont en parfait accord avec ceux de la Déclaration du Millénaire et des recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), dont les Objectifs sont l'illustration de la prise de conscience internationale du poids déterminant du facteur humain dans le processus de développement.

Dans ce cadre, l'examen des résultats du dernier rapport national établi par le Maroc en 2007 sur les OMD, permet d'évaluer les progrès réalisés pour la concrétisation de ces objectifs, mais aussi le chemin qui reste à parcourir, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la pauvreté.

Ainsi, **en matière de pauvreté**, différentes stratégies de lutte contre la pauvreté ont été adoptées au Maroc, depuis les années 1990. En 2005, Sa Majesté le Roi a lancé l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). C'est une stratégie de lutte contre la pauvreté fondée sur le concept de développement humain selon une approche participative en parfaite cohérence avec les engagements pris par le Maroc lors du Sommet du Millénaire.

Ces politiques ont certes permis d'améliorer de nombreux indicateurs sociaux. De la fin des années 1990 à 2007, la pauvreté à 2 US\$ PPA a baissé significativement, passant de 30,4% à 8,2% et la pauvreté alimentaire a été réduite de plus de 5 fois.

Mesurée aux seuils nationaux, la pauvreté touche 9% des marocains en 2007 contre 15,3% en 2001. Elle est plus prépondérante en milieu rural où 14,5% vivent en dessous du seuil de la pauvreté national en 2007 (25,1% en 2001).

Cette amélioration du niveau de vie masque, néanmoins, une rigidité dans la répartition sociale des fruits de la croissance. Aussi, la part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation finale est restée immuable depuis 1990, ce qui risque d'entraver ces acquis en raison de la persistance de déficits importants, dans les domaines sociaux, particulièrement en milieu rural, surtout compte tenu du contexte mondial actuelle marqué par la crise économique et financière.

Madame la Présidente,

Dans le domaine de l'éducation de base, la généralisation de l'enseignement primaire est devenue un objectif accessible au Maroc, puisque le taux correspondant a crû de 78,4% entre 1991 et 2007. Une amélioration significative a été constatée, notamment chez les filles rurales, dont le taux de scolarisation a presque quadruplé entre 1990/91 et 2006/07, passant de 22,5% à 87,7%.

Mais le niveau des taux de pré-scolarisation et celui des taux d'abandon, risquent d'estomper les acquis enregistrés dans l'enseignement primaire. C'est là une problématique dont le Maroc est bien conscient.

C'est dans ce sens qu'un plan d'urgence a été lancé au début de l'année scolaire 2008-2009 et qui concerne, en priorité, le développement quantitatif et qualitatif des différentes composantes du système d'enseignement.

Ce plan d'urgence vise :

- 1- la consolidation de la généralisation de l'enseignement ;
- 2- l'amélioration continue de la qualité ;
- 3- l'affermissement de la modernisation de la gouvernance à tous les niveaux ;
- 4- et le développement d'une gestion stratégique des ressources humaines.

Dans le domaine de la santé, force est de constater que si l'espérance de vie à la naissance s'est améliorée, atteignant environ 72 ans actuellement, le niveau de mortalité maternelle reste assez élevé avec une disparité entre les villes et les campagnes.

Aussi, le Maroc s'est attelé à poursuivre une stratégie qui vise à assurer l'équité de l'offre de soins entre les régions et entre les milieux urbain et rural, à en faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis et à crédibiliser le système de santé en améliorant sa réactivité et en réduisant le coût des soins et des médicaments.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été entreprises, entre autres, il y a lieu de signaler, la gratuité des accouchements instaurée dans les hôpitaux publiques avec un séjour obligatoire de 48 heures. De même, pour élargir la gamme des moyens de planification familiale, la vente de la contraception d'urgence a été autorisée, et l'amélioration de l'accessibilité aux soins de santé en milieu rural est renforcée, notamment par le développement des structures de soins fixes et mobiles.

S'agissant de **la promotion de la femme**, plusieurs actions ont été menées en vue de favoriser son intégration dans le développement socioéconomique et son accès aux responsabilités administratives et politiques. L'adoption de plusieurs textes législatifs et réglementaires concernant la condition de la femme, comme le code civil, le code du commerce ou le code de la famille est révélatrice des avancées notoires entreprises.

Cette dynamique, rendue possible grâce à l'implication personnelle de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a permis la mise en œuvre d'un vaste chantier de réformes, dont l'adoption, par mon pays, d'une stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes, ainsi que l'intégration de la dimension genre et l'autonomisation des femmes dans l'élaboration et l'analyse, dans les budgets nationaux.

Madame la Présidente,

Malgré ce bilan globalement positif des OMD au Maroc, l'atteinte des objectifs escomptés demeure encore un chantier prioritaire du pays. Elle requiert une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale et reste largement tributaire de l'accélération de la croissance économique.

L'atteinte des OMD restera aussi, malgré tout, tributaire de la concrétisation du huitième objectif du millénaire, en l'occurrence la promotion d'un partenariat mondial pour un développement plus solidaire.

Je vous remercie.